

**Votre contact :**

Marion PERSONNE / Sylvain PETIT
Pays de l'Isle en Périgord- Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumeaux
24000 PERIGUEUX
Tél : 05.53.35.13.53 /
Mme Personne - 06 45 24 17 90
M. Petit - 06 02 07 51 89
Mail : habitat@pays-isle-perigord.com

Le Pays de l'Isle en Périgord et les communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais vous accompagnent dans vos travaux d'amélioration de l'habitat grâce aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Le Pays de l'Isle en Périgord est agréé « Mon accompagnateur Rénov ».

Les propriétaires concernés par l'aide Maprimérenov-parcours accompagné (rénovation globale)

1. Les **propriétaires occupants à titre de résidence principale** un logement achevé depuis au moins 15 ans. Le propriétaire s'engage à occuper le logement à titre de résidence principale pendant au moins 3 ans après travaux.
2. Les **propriétaires bailleurs d'un logement locatif loué à titre de résidence principale**. Le propriétaire s'engage à louer le logement pendant 6 ans après les travaux. *(pour les propriétaires bailleurs très modestes/modestes, dépôt des dossiers uniquement à partir du 1^{er} juillet 2024)*

Plafond de ressources pour l'obtention de la subvention ANAH au 1^{er} janvier 2024
(Revenu Fiscal de Référence figurant sur votre dernier avis d'imposition)

Nombre de personnes composant le ménage	Très modeste	Modeste	Intermédiaire	Supérieur
1 personne	17 009 €	21 805 €	30 549 €	+ de 30 549 €
2 personnes	24 875 €	31 889 €	44 907 €	+ de 44 907 €
3 personnes	29 917 €	38 349 €	54 071 €	+ de 54 071 €
4 personnes	34 948 €	44 802 €	63 235 €	+ de 63 235 €
5 personnes	40 002 €	51 281 €	72 400 €	+ de 72 400 €
<i>Par personne supplémentaire</i>	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+9 165 €	+9 165 €

Accompagnement Mon accompagnateur Rénov

L'accompagnement « Mon accompagnateur rénov » est obligatoire pour demander la subvention Maprimérenov-parcours accompagné (rénovation globale).

L'accompagnement comporte la réalisation des prestations principales suivantes :

- Diagnostic du logement, réalisé lors d'une visite du logement : diagnostic du logement, audit énergétique
- Préparation du projet de travaux : choix du groupe de travaux, chiffrage, plan de financement et assistance pour la demande de subvention
- Conseil pour la réalisation du projet de travaux
- Accompagnement en fin de travaux : visite de fin de travaux et assistance pour la demande de paiement de la subvention

Pour les propriétaires occupants de ressources très modestes/ modestes, l'accompagnement est gratuit, pris en charge dans le cadre de l'opération Isle Rénov.

Pour les propriétaires occupants de ressources intermédiaires ou supérieures ou pour les propriétaires bailleurs, l'accompagnement est payant, et pour partie financé par l'ANAH.

Les travaux subventionnables

Travaux de rénovation énergétique globale : chauffage, isolation, ventilation, visant l'amélioration des performances énergétiques du logement ou du bâtiment.

Les travaux doivent permettre au moins **deux sauts de classe énergétique**, compter deux types de travaux d'isolation (murs, combles, sols ou menuiseries), représentant chacun au moins 25 % du poste concerné.

L'installation de chaudière gaz ou fuel n'est pas finançable, le chauffage ne doit pas rester majoritairement fuel après travaux.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (achat et pose de matériel) dans un délai de 3 ans à compter de la notification de subvention. Les travaux énergétiques doivent être réalisés par des **entreprises « RGE »** (vous pouvez consulter une liste ici : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>)

! Les travaux ne doivent pas avoir commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention !

L'aide financière Maprimerenov-parcours accompagné (rénovation globale)

L'aide financière varie en fonction des ressources du ménage et de la performance énergétique. **La dépense subventionnable est plafonnée** (cf. tableau ci-dessous). Elle est **calculée à partir du montant Hors Taxe des travaux** (fourniture et mise en œuvre des matériaux) résultant des devis d'entreprises (devis originaux et détaillés).

Nature des travaux	Taux maximum applicable selon le plafond de ressource				Plafond de dépense
	Très modeste	Modeste	Intermédiaire	Supérieur	
Rénovation énergétique globale / Aide Maprime Rénov					
Travaux permettant 2 sauts de classe énergétique	80 %, dans la limite de 32 000 €	60 %, dans la limite de 24 000 €	45 %, dans la limite de 18 000 €	30 %, dans la limite de 12 000 €	40 000 € HT
Travaux permettant 3 sauts de classe énergétique	80 %, dans la limite de 44 000 €	60 %, dans la limite de 33 000 €	50 %, dans la limite de 27 500 €	35 %, dans la limite de 19 250 €	55 000 € HT
Travaux permettant 4 sauts de classe énergétique	80 %, dans la limite de 56 000 €	60 %, dans la limite de 42 000 €	50 %, dans la limite de 35 000 €	35 %, dans la limite de 24 500 €	70 000 € HT
Bonification « Sortie de passoire thermique » ¹	Bonification de 10 % du taux d'aide				
Accompagnement Monaccompagnateur Rénov ²	100 % dans la limite de 2000 €	80 % dans la limite de 1600 €	40 % dans la limite de 800 €	20 % dans la limite de 400 €	2000 € TTC
Plafond d'aides publiques	100 %	80 %	60%	40 %	

1-Etiquette initiale F ou G, Etiquette finale au moins D

2-Pour les propriétaires occupants des ressources très modestes ou modestes, l'accompagnement est pris en charge dans le cadre de l'opération Isle Rénov

Cumul / non cumul avec d'autres aides financières

L'aide Maprimerenov-parcours accompagné intègre les primes Certificat d'économie d'énergie (CEE), il n'est donc pas possible de la cumuler avec une demande de prime CEE auprès d'un fournisseur d'énergie.

Eco-prêt à taux zéro

Proposé par les banques, ce prêt permet de financer les travaux de rénovation énergétique, et est cumulable avec l'aide Maprimerenov- parcours accompagné.